

GAZIFÈRE INC.
SOMMAIRE DES SOLDES DES COMPTES DIFFÉRÉS MAINTENUS HORS BASE DE TARIFICATION
CAUSE TARIFAIRE 2019 - 2020

NO DE LIGNE	Description	Réel 2017 (1)	Cause 2018	(4+8) 2018	Cause 2019	Cause 2020
CFR de type CÉR						
1	<u>SOLDE DES COMPTES D'ÉCART 2016 RÉCUPÉRÉS EN 2018</u>					
2	Charges réglementaires - écart entre réel 2016 et budget 2016	75,057	0	0	0	0
3	PGÉE - écart entre réel 2016 et budget 2016	(171,713)	0	0	0	0
4	Quote-part versée au MRNF - écart entre réel 2016 et budget 2016	222,937	0	0	0	0
5	Contributions au fonds de pension - écart entre réel 2016 et le budget 2016	(17,634)	0	0	0	0
6	Fonds vert	0	0	0	0	0
7	<u>SOLDE DES COMPTES D'ÉCART 2017 RÉCUPÉRÉS EN 2019</u>					
8	PGÉE - écart entre réel 2017 et budget 2017	(161,448)	(166,193) (3)	(166,193) (3)	0	0
9	Charges réglementaires - écart entre réel 2017 et budget 2017	251,885	259,287 (3)	259,287 (3)	0	0
10	Quote-part versée au MRNF - écart entre réel 2017 et budget 2017	(12,938)	(13,318) (3)	(13,318) (3)	0	0
11	Contributions au fonds de pension DB - écart entre réel 2017 et le budget 2017	(428,528)	(441,122) (3)	(441,122) (3)	0	0
12	Contributions au fonds de pension DC - écart entre réel 2017 et le budget 2017	(10,737)	(11,053) (3)	(11,053) (3)	0	0
13	Charges liées aux inondations 2017	253,543	260,994 (3)	260,994 (3)	0	0
14	<u>SOLDE DES COMPTES D'ÉCART 2018 RÉCUPÉRÉS EN 2020 (2)</u>					
15	PGÉE - écart entre réel 2018 et budget 2018	0	0	0	0	0
16	Charges réglementaires - écart entre réel 2018 et budget 2018	0	0	0	0	0
17	Quote-part versée au MRNF - écart entre réel 2018 et budget 2018	0	0	0	0	0
18	Contributions au fonds de pension - écart entre réel 2018 et le budget 2018	0	0	0	0	0
19	<u>SOLDE DES COMPTES D'ÉCARTS - BASE D'EXERCICE (4)</u>					
20	Charges réglementaires		407,500	407,500	362,500 (10)	317,500 (12)
21	PGÉE		599,098	599,098	549,527 (10)	549,527 (12)
22	Quote-part versée au MRNF		170,000	170,000	170,000 (10)	170,000 (12)
23	<u>AUTRES</u>					
24	Comptes de stabilisation de la température	2,829,726 (6)	1,984,438 (8)	1,984,438	(1,060,269) (11)	(408,137) (13)
25	Compte du gaz perdu - Variation 2016	(40,878) (7)	0	0	0	0
26	Compte du gaz perdu - Variation 2017	48,893 (7)	48,630 (9)	48,630	0	0
27	Marché du carbone (SPEDE - 1ère composante) (5)					
Déposé sous pli confidentiel						
28	Marché du carbone (SPEDE - 2ième composante) (5)					
Déposé sous pli confidentiel						
29	<u>PROJETS EXCLUS DE LA BASE DE TARIFICATION</u>					
30	Entente avec la Ville de Gatineau	0	134,620	0	0	0
31	Relocalisation du réseau - Gatineau Control Station - Bowater	0	0	1,260,213	0	0
32	Relocalisation du réseau - Projet Meredith	0	498,492	617,127	0	0
33	Relocalisation du réseau - Projet Thurso Fortress	0	8,495,275	0	0	0
34	Relocalisation du réseau - Projet Ville Thurso	0	10,075,491	0	0	0
35	Relocalisation du réseau - Projet Ville Thurso/Thurso Fortress	0	0	267,173	2,297,184	0
36	Relocalisation du réseau - Projet ch. Pink ouest	0	2,270,590	0	0	0
37	Extension - Le Plateau Phase 52-53	0	0	669,957	0	0
38	Relocalisation du réseau - Projet Montclair	0	0	563,172	0	0
39	Relocalisation du réseau - Projet boul. Lorrain	0	0	464,099	0	0

- Notes (1) Voir Fermeture des livres 2017, pièce GI-9, document 1.6, page 1 de 1, colonne 1.
(2) En mode budget et projection, il n'y a pas d'écart puisque le solde réel n'est pas connu. Par hypothèse, on suppose que les charges réelles seront les mêmes qu'au budget.
(3) Voir GI-46, document 1, page 1 de 6, lignes 6, 12, 18, 24, 30 et 36 colonne 13.
(4) Base des comptes d'écart à inclure au calcul du revenu requis, tel qu'approuvée par la Régie dans les décisions relatives aux Causes tarifaires. Aucune rémunération n'est calculée sur ces montants. Seuls les soldes des comptes d'écarts réels sont rémunérés.
(5) En mode budget et projection, les soldes ont été établis à même les tableaux ayant servis au calcul des intérêts.
(6) Voir Fermeture des livres 2017, pièce GI-10, document 1.1, page 1 de 1, ligne 38, colonne 13.
(7) Voir Fermeture des livres 2017, pièce GI-10, document 1.2, page 1 de 1, ligne 8 et 13, colonne 14.
(8) GI-46, document 1.1.1, page 2 de 2, ligne 18 + ligne 31, colonne 14.
(9) GI-46, document 1.1, page 2 de 4, ligne 37, colonne 13.
(10) Voir GI-46, document 1, page 3 de 6, lignes 7, 14 et 22, colonne 13.
(11) GI-46, document 1, page 2 de 6, ligne 49, colonne 12.
(12) Voir GI-46, document 1, page 6 de 6, lignes 7, 14 et 22, colonne 13.
(13) GI-46, document 1, page 5 de 6, ligne 49, colonne 12.